

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur convocations adressées le vingt-cinq deux mille vingt, le Conseil Municipal s'est réuni le cinq mars deux mille vingt à la mairie de Serres-Sainte-Marie sous la présidence de Monsieur Gérard DUCOS, Maire.

**Étaient présents** : Pascal DUFILH, 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-Luc COSTEMALE 2<sup>ème</sup> Adjoint, Pépita CAMPAGNE 3<sup>ème</sup> Adjointe, Yves GONELLA, Jacques GUICHARD, Christophe LACOSTE, Nicole LAFITTE, José RODRIGUES, Christophe SANTIN

**Absents**:

Monsieur Pascal DUFILH a été nommé secrétaire de séance (art 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 25 février 2020

Publié et affiché le : 06 mars 2020

DEL n° 2020.03.05.04

7.2 FISCALITE

**Vote des taux d'imposition 2020.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le produit fiscal attendu pour 2020 s'élève à 120 000 € et il propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux à l'identique de 2019, soit :

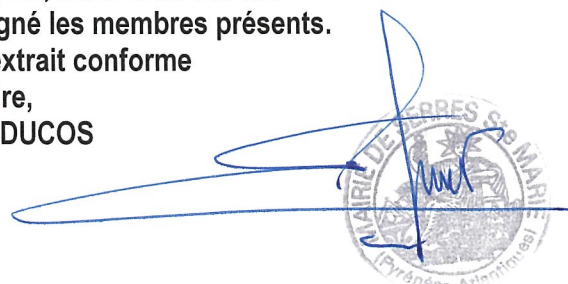
- taxe d'habitation 8.72%
- taxe foncière bâti : 8.03%
- taxe foncière non bâti : 38.71%.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité les taux d'imposition 2020 tels que présentés,

**TRANSMET** à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits  
Au registre ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Gérard DUCOS



The image shows a blue ink signature of Gérard Ducos over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SERRES-SAINTE-MARIE' and 'Pyrénées-Atlantiques' around a central emblem.